

Projets éoliens de Soudron et Cheniers Forum d'information



Jeudi 24 juin 2021

RWE Renouvelables France

Sommaire

INTRODUCTION	3
LES PARTICIPANTS A L'EVENTEMENT	4
SYNTHESE DES ECHANGES	5
1. Sur l'éolien en général.....	6
2. Sur les projets éoliens de Soudron et Cheniers.....	7
3. Sur le financement participatif	8
Les annexes	10
1. Les échanges relatifs aux projets éoliens de Soudron et Cheniers.....	10
2. Les échanges relatifs au financement participatif	11

INTRODUCTION

Depuis 2016, RWE Renouvelables France (anciennement NORDEX France), étudie l'opportunité d'implanter un parc éolien sur les communes de Soudron et Cheniers. En 2018, RWE Renouvelables France a souhaité mettre en place une démarche de concertation autour du projet afin d'y associer autant que possible les habitants des deux communes concernées.

Après une étude des perceptions et une réunion de restitution organisée en 2018, plusieurs ateliers de co-construction se sont déroulés au cours de l'année 2019 visant à réfléchir autour de la trame d'implantation des éoliennes ainsi que des mesures de compensation et d'accompagnement. Un forum de partage s'est tenu en décembre 2019 pour partager les résultats de ces réflexions, présenter la trame d'implantation finale du projet et revenir sur les résultats de la démarche de concertation.

En septembre 2020, RWE Renouvelables France a pu déposer les dossiers des projets en Préfecture en vue de leur instruction. 9 mois après leur dépôt, RWE Renouvelables France a souhaité organiser un forum d'information qui s'est tenu le jeudi 24 juin 2021, de 16h à 20h au sein de la médiathèque de Soudron.

Ce forum, ouvert à tous les habitants des communes de Soudron et Cheniers avait pour objectifs de :

- Echanger autour des actualités du projet ;
- Revenir sur la démarche de concertation et ses résultats ;
- Partager les résultats des études écologiques ;
- Présenter les modalités du financement participatif.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des échanges qui ont eu lieu pendant cet événement, organisés sous forme de thématiques. Ce document est consultable sur la plateforme participative du projet : www.projet-eolien-soudron-cheniers.fr

LES PARTICIPANTS A L'ÉVÉNEMENT

Le forum d'information a rassemblé **10 personnes** lors des deux sessions proposées.

Etaient présents les participants suivants :

- Thierry ADAM, Exploitant agricole à Soudron
- Anne-Marie BOUCQUEMONT, Elue de Soudron
- Stéphane BRUNET, habitant de Germinon
- Pascal COLLARD, Conseiller Municipal à Cheniers
- Alexandre FLEURIET, habitant de Soudron
- François GRIFFON, Maire de Cheniers
- René LEBONVALLET, habitant de Soudron
- Claudine REMY, habitante de Soudron
- Gabriel REMY, Maire de Soudron
- Jean-Jacques WEBER, habitant de Soudron

RWE Renouvelables France

- Roméo GARREAU, Chargé de projets éoliens
- Tanguy Lebrun, Assistant chargé de projets éoliens

ENEFIP

- Julien HOSTACHE, Directeur Général et Co-fondateur

Mazars Concertation :

- Marion LE FLOCH, Consultante

SYNTHESE DES ECHANGES

De 16h à 18h30, les participants ont consulté une série de panneaux d'information mis à disposition dans la médiathèque de Soudron. Parmi ces panneaux disponibles :

- Un kakémono rappelant les informations clés des projets, tels que déposés en Préfecture ainsi que le calendrier associé ;
- Une affiche récapitulant la démarche de concertation engagée depuis 2018 pour accompagner le développement de ces projets éoliens ainsi que les mesures d'accompagnement, co-construites localement à l'occasion d'ateliers de travail sur le sujet ;
- Deux affiches revenant sur les différentes études réalisées dans le cadre du développement de ces projets éoliens avec un zoom spécifique sur l'étude écologique et notamment l'inventaire des espèces végétales et animales réalisé par le bureau d'étude mandaté (*Institut d'Environnement Appliqué*).
- Un carnet regroupant les photomontages figurant dans les dossiers déposés auprès des services instructeurs de l'Etat.

Les participants étaient invités à poser leurs questions et faire part de leurs remarques sur les projets à Roméo Garreau, chargé de projet éoliens pour RWE Renouvelables France, présent tout au long du forum.

Puis, de 18h30 à 20h, les participants étaient invités à suivre une présentation sur le financement participatif réalisé par Julien HOSTACHE, Directeur Général et Co-fondateur de l'organisme Enerfip.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des échanges sur les différentes thématiques abordées lors de ce forum d'information, ainsi que de la présentation sur le financement participatif.

1. Sur l'éolien en général

Remarque d'un participant : « C'est vrai que l'éolien ne produit pas une quantité d'électricité très importante. »

Réponse de RWE : En Allemagne, l'éolien couvre déjà 20% des besoins en électricité du pays. L'énergie éolienne est aujourd'hui la 3ème source de production d'électricité en France (derrière le nucléaire et l'hydroélectricité), mais devant le gaz. En 2020, la production éolienne a progressé de 17% par rapport à 2019 avec une production au 31 décembre 2020 de 39,7 TWh, soit une couverture moyenne de 8,8% de la consommation d'électricité française sur l'année. Il s'agit d'un record historique d'électricité mensuelle produite par cette filière. Cette augmentation s'explique par des conditions climatiques favorables et par la croissance du parc national en 2020 (6,7 %). Avec une exploitation nécessitant moins de personnel que d'autres filières, la production des centrales éoliennes a été peu impactée par la crise sanitaire. Pour la 2ème fois depuis 2014, le volume annuel de production éolienne a dépassé celle des centrales au gaz. (Source RTE – Bilan électrique 2020).

Question d'un participant : « Au moment du démantèlement, retirez-vous la totalité des fondations en béton ou une partie uniquement ? »

Réponse de RWE : Les exploitants de parcs éoliens ont aujourd'hui l'obligation de retirer l'ensemble des fondations d'une éolienne. Cela est prévu par l'article R.515-106 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020. La loi impose une excavation totale du socle en béton sur des terrains cultivés et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité. Dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants concernés cette obligation légale est rappelée. Cette obligation est rétroactive et s'applique à l'ensemble du parc éolien français, même construit antérieurement à cette décision. RWE réalisait déjà une excavation complète des fondations et faisait figurer cet engagement dans les baux emphytéotiques qu'il signait avec les propriétaires / exploitants même avant 2020.

Remarque d'un participant : « L'éolien est un sujet qui divise, surtout ces derniers temps, on en parle partout dans les médias. »

Réponse de RWE : Les énergies renouvelables constituent une réelle opportunité pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques. Pour limiter l'impact qu'aura le réchauffement climatique sur nos sociétés, les pays du monde se sont engagés, par l'accord de Paris, à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Il est donc indispensable de réduire les consommations d'énergies, de diversifier les sources de production pour des énergies plus renouvelables et respectueuses de l'environnement. Les pays européens se sont collectivement donnés des objectifs ambitieux sur l'énergie et le climat. Le déploiement d'un vaste marché européen pour les solutions d'énergie décarbonée offre des perspectives accrues de baisse des coûts ainsi que de croissance et d'emploi dans tous les pays. Leur développement constitue un enjeu fort dans un contexte de demande

croissante d'énergie, d'épuisement potentiel des ressources fossiles et de nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'un point de vue politique, le recours aux énergies renouvelables, contribue à réduire la dépendance énergétique de la France vis-à-vis des importations.

2. Sur les projets éoliens de Soudron et Cheniers

Remarque d'un participant : « L'entretien des chemins devrait être géré par une seule des deux associations foncières pour simplifier les choses. »

Réponse de RWE : On peut envisager d'organiser une réunion entre les deux associations foncières sur le sujet pour en rediscuter. Nous reviendrons prochainement vers présidents des associations foncières de Soudron et Cheniers pour convenir d'un échange sur le sujet.

Question d'un participant : « Sera-t-il possible d'enterrer les lignes électriques à proximité de la zone du projet ? »

Réponse de RWE : Une ligne électrique passe en effet à proximité des éoliennes prévue. Il pourra être envisagé de l'enterrer au moment des travaux pour faciliter la phase chantier. Toutefois, cette décision reste celle d'Enedis.

Question d'un participant : « Quelle sera la puissance des machines installées ? »

Réponse de RWE : Les éoliennes déposées dans le dossier ont une puissance comprise entre 4 et 5,7 mégawatts. La décision finale sur la puissance sera surtout fonction des possibilités de raccordement au moment de l'autorisation du projet, il serait bien entendu intéressant de viser à installer des éoliennes de grande puissance.

Question d'un participant : « Je vois sur les affiches que vous ne parlez plus de NORDEX, le projet a été déposé sous quel nom ? »

Réponse de RWE : Le service développement de NORDEX France est devenu RWE Renouvelables France en fin d'année 2020. Nous avons déposé les dossiers en Préfecture en septembre 2020, quelques mois avant le rachat. Les dossiers ont été déposés sous le nom de NORDEX France, mais l'ensemble de droits liés au projet sont désormais détenus par RWE Renouvelables France, qui continue le développement du projet avec les équipes d'origine.

Question d'un participant : « Quand aurez-vous une réponse de la Préfecture concernant la demande d'autorisation environnementale ? »

Réponse de RWE : Nous avons déposé le dossier en Préfecture en septembre 2020. Depuis, nous contactons régulièrement les services instructeurs pour en savoir plus sur l'instruction des dossiers. Ces services nous ont indiqué qu'a priori, les dossiers ne seraient pas instruits

avant septembre 2021. Nous sommes donc contraints d'attendre la fin de l'été avant d'avoir des nouvelles sur les projets.

Question d'un participant : « Quand aura lieu l'enquête publique ? »

Réponse de RWE : Etant donné que l'instruction n'a pas encore débutée, l'enquête publique n'est pas pour tout de suite. Habituellement, l'enquête publique intervient 10 à 15 mois après le début de l'instruction du dossier. Nous devrions recevoir des demandes de compléments d'ici septembre à octobre 2021. Tout dépendra des compléments demandés. Si on nous demande par exemple de revoir certains inventaires à une période donnée, à l'été par exemple, cela pourrait faire perdre 6 mois avant de pouvoir répondre. Une fois ces compléments envoyés nous en saurons plus sur la date potentielle de l'enquête publique. A ce stade, il est difficile de faire une projection. Il faut se dire que l'année 2021 sera dédiée à l'instruction du dossier et que l'enquête publique interviendra sûrement dans le courant de l'année 2022.

Question d'un participant : « Avez-vous eu des échos de l'UNESCO. Que pense-t-il du projet ? Ils sont souvent contre les projets éoliens. »

Réponse de RWE : Nous avons consulté l'UNESCO très en amont du projet. Sur leur demande, nous avons ajouté des photomontages à l'étude pris depuis les coteaux d'Oger et du Mesnil-sur-Oger. Au vu de la distance aux enjeux UNESCO, nous n'anticipons pas vraiment de difficulté vis-à-vis de cet enjeu, même s'il s'agit d'attendre de recevoir un retour des services instructeurs avant de formuler une réponse définitive.

3. Sur le financement participatif

3.1 Le financement participatif en général

Question d'un participant : « Les actions peuvent-elles être incluses dans un Plan d'épargne en actions (PEA) ? »

Réponse d'Enerfip : Oui, cela est tout à fait possible.

Question d'un participant : « Quel est le périmètre géographique d'investissement sur des projets énergie renouvelables présents sur la plateforme d'Enerfip ? »

Réponse d'Enerfip : Il n'y a pas de périmètre global, cela dépend de chaque projet. Nous définissons un périmètre en concertation avec chaque porteur de projet et parfois avec les acteurs locaux concernés par le projet.

Question d'un participant : « Enerfip est un partenaire exclusif de RWE ou travaille-t-il avec d'autres acteurs ? »

Réponse d'Enerfip : RWE est l'un de nos nombreux partenaires qui nous sollicitent pour la mise en place de financement participatifs sur leurs projets d'énergie renouvelables. Nous

accompagnons une pluralité de développeurs sur des projets éoliens, photovoltaïques, biomasse, méthanisation, hydraulique...

Remarque d'un participant : « Avec le COVID on a tous épargné beaucoup d'argent ! »

Réponse d'Enerfip : Absolument et chez Enerfip nous sommes convaincus que le financement participatif sera un levier d'investissement important pour les français dans ces prochaines années.

Remarque complémentaire d'un participant : « Le financement participatif est plus intéressant que les placements bancaires en termes de taux d'intérêt, les PEL et autres comptes épargnes ne rapportent rarement plus de 1%. »

3.2 Le financement participatif des projets éoliens de Soudron et Cheniers

Question d'un participant : « Peut-on souscrire dès aujourd'hui aux projets éoliens de Soudron et Cheniers ? »

Réponse de RWE : Nous ouvrirons la souscription une fois l'autorisation obtenue et le dossier purgé de la phase de recours potentiels afin de garantir aux souscripteurs que leur volonté d'investir est possible. Nous ne manquerons pas de vous avertir dès que la souscription sera ouverte. La présentation d'aujourd'hui vise à vous permettre de prendre le temps de la réflexion, d'en discuter avec des amis et voisins pour qu'au moment de l'ouverture, vous puissiez investir en ayant une connaissance suffisante de ce mode de financement.

Réponse complémentaire d'Enerfip : Vous pouvez en revanche vous renseigner sur d'autres projets à proximité de votre habitation. Il vous suffit de vous rendre sur le site internet d'Enerfip pour découvrir tous les projets ouverts à la souscription.

Question d'un participant : « Vous mentionnez un minimum de 10€ pour investir sur les projets éoliens de Soudron et Cheniers, y a-t-il un plafond maximum d'investissement par personne ? »

Réponse d'Enerfip : Un plafond maximal sera mis en place au moment du lancement de la souscription. Cela permet à une plus grande pluralité d'investisseurs de participer et éviter qu'un investisseur unique finance l'ensemble du projet ce qui serait alors considéré comme du mécénat. Nous n'avons pas encore discuté du montant maximum d'investissement possible par participant mais c'est une information qui sera communiquée au moment du lancement de la souscription.

Question d'un participant : « Quand pourrait débiter la collecte sur Soudron et Cheniers ? »

Réponse de RWE : On peut imaginer qu'elle soit lancée dans la seconde partie de l'année 2022 ou au début de l'année 2023, en fonction de l'autorisation du projet.

Les annexes

1. Les échanges relatifs aux projets éoliens de Soudron et Cheniers

Vos Questions et remarques

Sur le projet

Le projet est-il sous le nom Nordex?

Nordex est devenu RWE mais le projet est toujours sous Nordex.

L'entretien des chemins devrait être géré par une seule autorité foncière.

On pourrait envisager une réunion entre les 2 communes sur le sujet.

Sur les EnR

des lignes électriques seront-elles enterrées dans le cadre des travaux?

Cela dépendra d'Enedis, mais c'est possible oui.

Quelle sera la puissance des machines?

des plus puissants possibles soit 5,6 GW

Elles seront 2 fois plus performantes que les existantes à proximité.

En Allemagne l'éolien couvre 20% du besoin en énergie.

Tout le béton est-il retiré dans le cadre du démantèlement?

La loi impose désormais de retirer 100% des fondations.

RWE s'engageait déjà à le faire avant que cette loi ne passe.

L'éolien est un sujet qui change, surtout en ce moment.

C'est pour cela que le financement participatif sera ouvert après la purge rénovée.

Sur l'instruction du dossier

Quand aurez-vous une réponse de la Préfecture?

Le dossier ne sera pas ouvert avant septembre.

Quand aura lieu l'enquête publique?

Normalement elle se fait dans les 6 à 10 mois après dépôt.

Le dossier n'a peut-être pas encore été instruit cela va être retardé.

On en saura plus après les demandes de compléments.

Sept-oct: demande de compléments on peut imaginer que ce soit en février mais 2016.

Qu'en dit l'UNESCO? (sur le projet)

Nous n'avons pas de retours mais il y a peu de risques sur ce projet.

On est loin des premiers cotéaux.

2. Les échanges relatifs au financement participatif

